

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 14

Absents 3

Pouvoirs 2

Etaient présents : M et Mmes C. SAVOI, C.PARDO, S. AMOURIQ, G.CHARVET, J-F BONIN, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX ; P.PERSICO ;

M.BOUMIR ; F.MALARD ; G.ALLAIN

Date de convocation : 20/01/2026

Secrétaire de séance : Christian SAVOI

M.BOUMIR donne pouvoir à S.DELAVY
F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT

**CONVENTION 2026 DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES
CHATS LIBRES SAUVAGES**
Délibération N° 04/2026

-- * --

Monsieur le Maire informe que la commune s'est rapprochée de la fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion de populations de chats libres.

Le but étant la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction.

La commune a fait des devis auprès du Cabinet vétérinaire du Centre Nautique d'Ambérieu-en-Bugey et auprès de la Clinique vétérinaire des neiges à Hauteville-Lompnes. La clinique vétérinaire retenue pour cette opération 2026 est celle d'Hauteville-Lompnes.

- Forfait Castration + puce : 96 € TTC
- Forfait Ovariectomie + puce : 141 € TTC
- Forfait Ovario-hystérectomie + puce : 177 € TTC

La fondation 30 millions d'amis participe financièrement à hauteur de 100% des frais de stérilisations et des puces électroniques sur des montants préalablement définis :

Accusé de réception en préfecture
N° 01162-20260127-04-2026-DE
Date de réception préfecture : 28/01/2026

- 100 € TTC pour les mâles ;
- 120 € TTC pour les femelles ;
- Et exceptionnellement 140 € TTC pour les femelles gestantes ;
- Et exceptionnellement 140 € TTC pour les cryptorchidies

Le reste à charge sera aux frais de la commune.

Cette action doit faire l'objet d'une convention entre la Fondation 30 millions d'amis et la commune en stipulant les modalités de fonctionnements, les obligations des deux parties et la durée de validité de la convention.

Le Conseil Municipal
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **DETERMINE**, pour l'année 2026, une campagne de stérilisation pour 10 chats libres sauvages soit une participation de la part de 30 millions d'amis de 1 100€ ;
- **DIT** que la dépense du reste à charge sera imputée sur le budget primitif général
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention qui sera effective après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

PA Le Maire,
Gaël ALLAIN



C. P. Arps
Adjoint au Maire